



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**LE PRÉSIDENT DE LA ROCHELLE UNIVERSITÉ,**

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° 102 du 15/07/2019 parue au BOESR n° 30 du 25/07/2019, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2024 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 10/03/2020 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4261, en Portugais, du Département LEA est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

**Article 2 :** Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	CHANTRAINE BRAILLON	CECILE	PR	14
M.	DE ALMEIDA MONTEIRO	ERIC	MCF	14
M.	DE VIRON	OLIVIER	PR	35
Mme	LECOURT	MARIE	CERTIFIE	H0426

**Article 3 :** Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 06/03/2024

Le président

Jean-Marc Ogier  
pour le Président et par délégation,  
la Vice-Présidente du Conseil d'Administration

Isabelle SUEUR